

Règlement de la concentration

- La concentration est ouverte à tout cycle car, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car de plus de trente ans conformes aux dispositions du code de la route.
- Le nombre de participants est strictement limité à 49, en cas de dépassement de ce nombre, les véhicules les plus récents seront refusés.
- Cette randonnée n'est en aucun cas une épreuve de vitesse ou d'endurance, aucun classement ou chronométrage ne sera réalisé.
- Tous les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux prescriptions locales.
- Chaque participant est couvert par une police d'assurance individuelle en cours de validité.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes particulières suivantes pendant le déroulement de la concentration:
 - ◇ La vitesse est limitée à 60 km/h
 - ◇ La circulation se fait en file indienne le long du bord droit de la chaussée en laissant une distance de sécurité entre chaque véhicule permettant le dépassement.
 - ◇ La concentration est signalée par un véhicule en tête de convoi. Le dépassement de ce véhicule par les participants est interdit.
 - ◇ Un groupe de motards encadre le convoi, les participants sont tenus de respecter leurs consignes et leur faciliter les dépassements.
- La participation à la concentration est conditionnée à l'acceptation du présent règlement
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute inscription ne respectant pas les critères définis précédemment et d'exclure tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement et les consignes de sécurité.



**Association des Pétrolettes
Anciennes du Pays d'Auge**
<http://www.apapa-moto-ancienne.fr>

Membre de la Fédération Française des
Véhicules d'Époque sous le n° 867

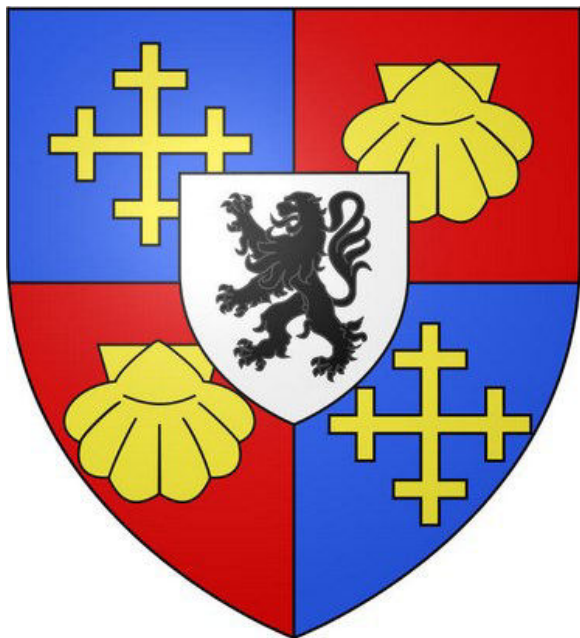
Affiliée au Vintage Motor Cycle Club Limited
sous le n° 26939.

**Balade
Rétro-Moto en
Pays de Caux
Dimanche 13
avril 2025**

L'APAPA aura le plaisir de
vous accueillir à partir
de 8h30

le dimanche 13 avril 2025
sous la halle Cauchoise de
(ancienne salle des fêtes)
Grainville la Teinturière.

Départ de la balade à 09h30



Balade en Pays de Caux 2025

De vallée en vallée nous sillonnerons le
Pays de Caux, ses clos mesure, ses
pigeonniers et ses vastes champs de
céréales où nombre de communes
partagent un point commun: le suffixe
"ville".

La plateau Cauchois fera place à la forêt
domaniale du Trait-Maulévrier et au
Parc naturel régional des boucles de la
Seine pour une pause repas en bord de
fleuve.

Vos inscriptions accompagnées du
règlement (chèque à l'ordre de l'APAPA)
sont à retourner pour le **05 avril 2025**
dernier délai à l'adresse suivante:

Sylvain Berland
594 rue de la mer
76740 Angiens.

Tel: 02.35.97.13.57. (après 20h)
sy.berland@orange.fr

Coupon réponse à retourner avant le **05 avril 2025**

Nom:..... Prénom:.....
Moto, Marque:..... Type:..... Année:.....
Cylindrée:..... Assurance n° :

Email: _____

Inscription adhérent (et accompagnant) APAPA:	33 € x =
Inscription non adhérent APAPA:	38 € x =
Repas enfant (-12 ans)	10 € x =
Adhésion APAPA pour l'année 2025	20 € =
Total:

Je déclare être titulaire d'un permis de conduire valide adapté à la cylindrée de ma machine , être
couvert par une police d'assurance en cours de validité et accepter le règlement de la concentration.
J'accepte , le cas échéant, la publication des images et photos montrant mon véhicule et/ou moi
même.

Le:

Signature: